



Formulaire d'aide financière annuelle pour les organismes

La demande d'aide financière est valable seulement pour des activités qui auront lieu durant la prochaine année financière **du 1^{er} janvier au 31 décembre**. Les subventions municipales seront distribuées durant cette période à la demande de l'organisme.

Vous devez soumettre votre demande d'aide financière **avant le 31 octobre**. Si l'organisme ne dépose pas de demande officielle avant cette date (31 octobre), il ne recevra pas de subvention.

Veuillez prendre note que chaque demande d'aide financière sera traitée et évaluée afin de déterminer le montant qui vous sera alloué dans le budget de la prochaine année.

Lors de l'année suivante, vous devrez faire une demande conformément à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes pour obtenir une subvention. Les formulaires sont disponibles sur le site internet au www.st-jacques.org dans la section « *Municipalité, nos politiques* » ou communiquez avec le Service des loisirs au loisir@st-jacques.org. Les demandes doivent être effectuées via le formulaire prévu à cet effet, dûment rempli et transmis à loisir@st-jacques.org.

Les organismes faisant une demande d'aide financière doivent avoir leur siège social à Saint-Jacques.

INFORMATION GÉNÉRALE AU SUJET DE L'ORGANISME

1. Nom officiel de votre organisme, selon vos lettres patentes :

Nom de l'organisme : _____

NEQ: _____

2. Coordonnées de l'organisme :

Adresse : _____

Ville et code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Adresse courriel : _____

Site Internet et/ou page Facebook :

Personne à contacter pour information et numéro de téléphone :

3. Identification :

Responsable de la demande de l'organisme : _____

Fonction au sein de l'organisme : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

4. Demande d'aide financière annuelle :

Veillez décrire les activités et/ou événements prévus pour votre organisme lors de la prochaine année ?

Montant de la subvention demandée à la Municipalité : _____ \$

ANNEXE

VEUILLEZ JOINDRE EN ANNEXE DE VOTRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

1. **Budget prévisionnel**
2. **Bilan budgétaire de l'année précédente**
3. **Bilan des événements (Les événements pour lesquels la Municipalité a collaboré)**

RETOURNEZ LE FORMULAIRE ET SES ANNEXES AVANT LE 31 OCTOBRE DE CHAQUE ANNÉE AU SERVICE DE LA COMPTABILITÉ.

Par courriel : comptabilite@st-jacques.org

Par la poste/mairie : 16, rue Maréchal

Saint-Jacques, QC, J0K 2R0

Pour information :

Marc-André Caron,

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

450 839-3671, poste 7611

comptabilite@st-jacques.org